



PERMANENCES ARCHITECTE-CONSEIL

Les rendez vous doivent être pris auprès des Mairies ou des Communautés de Communes où se tiennent les permanences.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter : **Service Habitat Cadre de Vie**
cau35@ille-et-vilaine.fr ou l'Agence départementale de votre secteur

Pauline SAGLIO

Lieux de permanence		Contacts pour prendre rendez-vous
Cancale	02 99 89 60 15	Mairie
Dinard	02 99 16 00 00	Mairie
St Jouan des Guéréts	02 99 19 19 00	Mairie
Saint Briac sur Mer	02 99 88 32 34	Mairie

semaine	août-2024	Matin	Après-midi
31			
32			
33			
34			
35			

	septembre-2024	Matin	Après-midi
36	JEUDI 5	DINARD	SAINT-BRIAC
37	LUNDI 9	CANCALE	SAINT-JOUAN
38	JEUDI 19	DINARD	SAINT-BRIAC
39	LUNDI 23	CANCALE	SAINT-JOUAN
	JEUDI 26		

	octobre-2024	Matin	Après-midi
40	JEUDI 3	DINARD	SAINT-BRIAC
41	LUNDI 7	CANCALE	SAINT-JOUAN
42			
43	JEUDI 24	DINARD	SAINT-BRIAC
44	LUNDI 28	CANCALE	SAINT-JOUAN
	JEUDI 31		

	novembre-2024	Matin	Après-midi
45	JEUDI 7	DINARD	SAINT-BRIAC
46			
47	JEUDI 21	DINARD	SAINT-BRIAC
48	LUNDI 25	CANCALE	SAINT-JOUAN
	JEUDI 28		

	décembre-2024	Matin	Après-midi
49	JEUDI 5	DINARD	SAINT-BRIAC
50	LUNDI 9	CANCALE	SAINT-JOUAN
51	JEUDI 19		
52			

Documents à apporter lors du rendez vous EN PAPIER :

- x Photos de l'environnement
- x Photos du bâtiment (+plans si possible)
- x Extrait du cadastre
- x Extrait du PLU de la zone concernée